

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 26 septembre 2022

**Versement d'une
subvention politique
de la ville dans le
cadre de l' action Défi
vert – désignation
attributaire Les
Toques de la Dalle.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir :
Fatima SABI à Nathalie LACUEY – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Andrée COLLIN**

Absent : Nicolas CALT

Christophe BAGILET a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac possède deux zones prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, comme défini par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Lors du Conseil Municipal du 11 avril 2022 a été votée l'action "Défi Vert" pour un montant de cinq cents euros (500 €). Il s'agissait d'une manifestation multisports (course d'orientation, course de côtes, course d'obstacles, tir à l'arc, course à pied, bike and run, canoë et escalade) par équipe de 2 (100 équipes maxi) et qui avait pour objectif de valoriser les parcs de Bordeaux Métropole.

Ce projet était organisé avec l'appui de la mission tourisme de Bordeaux Métropole et le soutien financier de la Métropole et de la Région Nouvelle Aquitaine.

La ville de Floirac était concernée par le départ et l'arrivée du DEFI VERT (Parc de la Burthe), par l'épreuve de course d'orientation (Parc de la Burthe) et par l'épreuve du Tire Cul.

L'association les Toqués de la Dalle, créée le 17 novembre 2005, est une association qui œuvre en direction des quartiers prioritaires ; c'est elle qui a porté, le 30 avril et le 1^{er} mai, une manifestation sportive, conviviale et solidaire intitulée LE DEFI VERT. Par son action, elle a rendu l'évènement accessible : Tarifs réduits, bénévolat, valorisation du territoire.

Pour régulariser la situation administrative et engager la subvention, la Trésorerie principale demande à ce que soit désignée l'association bénéficiaire ;
C'est dans ce cadre que la Ville désigne l'Association Les Toqués de la Dalle, attributaire de la subvention des 500€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;
Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;
Vu la Convention territoriale de la Ville de Floirac ;
Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 11 avril 2022
Vu l'avis de la Commission SPORTS JEUNESSE CITOYENNETE, POLITIQUE DE LA VILLE, MEDIATION, INSERTION ET EMPLOI, SOLIDARITES INTERNATIONALES ET NUMERIQUE réunie en date du 12 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de cinq cents euros à l'Association Les Toqués de la Dalle pour l'année 2022.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65, article 6574- fonction 824.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

